

Décision

Générale

colonial

Décision n° 900 du 6 septembre 1948 :

n° 900

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date de publication
6 septembre 1948

Date du numéro
30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence d'un mois, pour en jouir en Erythrée, est accordée à M. Soubielle, chef de bureau de l'Administration générale des colonies, pour compter du 19 septembre 1948.

Signé : LIURETTE.